

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA VILLE DE LOCHES

Par l'arrêté n° 2023/275 en date du 13/07/2023,

Le Maire de LOCHES a prescrit l'ouverture de l'**enquête publique pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité** de la Ville de Loches.

À cet effet, a été désigné par décision du tribunal administratif d'Orléans n° E23000091/45 du 07 juin 2023, Monsieur Christian CALENGE, en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme situés au 3, rue du Château – 37600 Loches, du **lundi 4 septembre 2023 à 9h00 jusqu'au vendredi 6 octobre à 17h00** aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service : *lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8h45 à 12h30 et le mardi de 13h45 à 17h30.*

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4767>** ou via le lien sur le site **<http://www.ville-loches.fr>**
- En version papier dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service,
- Sur un poste informatique dédié dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête :

- Dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service,
- Sur le site internet suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4767>** ou via le lien sur le site **<http://www.ville-loches.fr>**
- Par courrier électronique à : **enquete-publique-4767@registre-dematerialise.fr**

- Par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Loches

Service Aménagement/Urbanisme

À l'attention du Commissaire-enquêteur pour le RLP

Place de l'Hôtel de Ville

37600 Loches

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête au service Aménagement/urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4767>**

Le commissaire-enquêteur sera présent au service Aménagement/Urbanisme, 3 rue du Château à Loches pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Le **lundi 4 septembre 2023 de 9h00 à 12h00**,
- Le **mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 12h00**,
- Le **jeudi 21 septembre 2023 de 14h00 à 17h00**,
- Le **vendredi 6 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public au service Aménagement/Urbanisme et sur les sites **<https://www.registre-dematerialise.fr/4767>** et **<http://www.ville-loches.fr>** pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leur frais.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de règlement, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.